

MANDORYA EVENTS

MANDORYA EVENTS

Règlement Complet

L'Ambassadrice Équestre PACA — Édition 1

Article 1 — Organisation

Le concours "L'Ambassadrice Équestre PACA" est organisé par Mandorya Events. La présente édition constitue la première édition du concours. Le règlement peut être amendé par l'organisateur avant l'ouverture des inscriptions ; toute modification après ouverture des inscriptions sera communiquée aux candidates inscrites.

Article 2 — Conditions d'inscription

- Être âgée de 15 à 30 ans révolus au moment de la clôture des inscriptions.
- Résider dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Compléter le formulaire d'inscription officiel et fournir les éléments demandés (présentation écrite, parcours équestre)
- Accepter sans réserve le présent règlement.

- Pour les candidates mineures, (voir Article 4).

L'inscription est gratuite pour cette première édition.

Mandorya Events se réserve le droit de refuser ou d'annuler une candidature ne respectant pas les présentes conditions, sans obligation de justification détaillée.

Article 3 — Droits à l'image

En s'inscrivant au concours, chaque candidate autorise Mandorya Events à utiliser, à titre gratuit, les photographies, vidéos et contenus la concernant, réalisés dans le cadre du concours (candidature, défis, finale, cérémonie), pour :

- La promotion du concours sur les réseaux sociaux (TikTok, Instagram, etc.) et sur tout support de communication de Mandorya Events.
- La communication auprès des partenaires et futurs partenaires du concours.
- Les archives et supports de présentation de Mandorya Events.

Cette autorisation est valable pour la durée du concours et pour une durée de 24 mois suivant la fin de l'édition, sur le territoire français et sur les plateformes numériques internationales, sauf demande écrite de retrait adressée à l'organisateur.

Toute candidate peut, à tout moment, demander le retrait d'un contenu la concernant par écrit auprès de Mandorya Events. Ce retrait sera traité dans un délai raisonnable, sans garantie de suppression rétroactive des contenus déjà partagés par des tiers.

Aucune contrepartie financière n'est due aux candidates au titre de l'utilisation de leur image dans le cadre strict de la promotion du concours.

Article 4 — Mineures et autorisation parentale

Les candidates âgées de 15 à 17 ans peuvent candidater et participer aux Phases 1 et 2 sans formalité parentale préalable.

Mandorya Events s'engage à assurer un encadrement adapté des candidates mineures lors de la finale en présentiel (présence d'un référent identifié, information préalable du programme de la journée aux représentants légaux).

Aucun contenu à caractère suggestif, aucune question intrusive sur la vie privée, et aucune mise en scène inadaptée à l'âge des candidates mineures ne seront produits ou autorisés dans le cadre du concours.

Article 5 — Fonctionnement du jury

Le jury est composé de membres sélectionnés par Mandorya Events pour leur légitimité dans le monde équestre et/ou la communication (professionnels du cheval, créateurs de contenu, partenaires du concours).

- Le jury évalue les candidates selon le barème officiel détaillé dans le Dossier Officiel du concours (100 points répartis en 4 critères de 25 points).
- Chaque membre du jury note individuellement ; la note finale d'une candidate correspond à la moyenne des notes attribuées par l'ensemble des membres du jury.
- Un membre du jury ayant un lien personnel direct avec une candidate (famille, relation professionnelle proche) doit se déclarer et s'abstenir de noter cette candidate.
- Les délibérations du jury sont confidentielles ; seul le classement final est communiqué publiquement.

— En cas d'égalité stricte, le critère "Ambassadrice & engagement" fait office de critère de départage.
Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Article 6 — Règles des épreuves

Phase 1 — Candidature

Les candidatures sont ouvertes sans limite de nombre, jusqu'au 9 août 23h59. Chaque candidate transmet une présentation personnelle, son parcours avec le cheval, ses motivations et une vidéo de présentation, dans les délais et le format communiqués lors de l'ouverture des inscriptions. Tout dossier reçu après la date de clôture ou incomplet à cette date n'est pas examiné.

Toute candidate dont le dossier est complet et qui remplit les conditions de participation (âge, résidence en région PACA, autorisation parentale pour les candidates mineures) accède à la Phase 2.

Phase 2 — Défis en ligne

La Phase 2 se déroule courant septembre. Les candidates retenues à l'issue de la Phase 1 participent à des épreuves en ligne : expression orale, culture et valeurs équestres, et création de contenu autour du cheval. Chaque épreuve est notée par le jury selon le barème officiel, avec des dates et délais de réalisation communiqués directement aux candidates retenues. Les finalistes sont invitées à préparer, dès cette phase, un projet ou une action pour le monde équestre qu'elles présenteront lors de la finale.

Les candidates ayant obtenu les meilleures notes cumulées à l'issue de la Phase 2 accèdent à la finale, dans la limite de 10 finalistes. Si le nombre de candidates ayant participé à la Phase 2 est inférieur à 10, l'ensemble d'entre elles accède à la finale.

Phase 3 — Finale en présentiel

La finale se déroule courant octobre, en présentiel en région PACA. La date et le lieu précis sont communiqués aux finalistes dès leur confirmation. Les finalistes se déplacent en région PACA, à leurs frais sauf mention contraire de l'organisateur, pour participer à la finale. La finale comprend une présentation de 5 minutes du projet ou de l'action pour le monde équestre préparé par la finaliste, question du jury.

Toute candidate ne se présentant pas à la finale sans motif valable communiqué à l'avance est considérée comme forfait et perd le bénéfice de son classement.

Article 7 — Désistement et exclusion

Une candidate peut se désister à tout moment en informant Mandorya Events par écrit.

Mandorya Events se réserve le droit d'exclure à tout moment une candidate dont le comportement serait contraire à l'image du concours, aux valeurs énoncées dans le présent règlement, ou au bien-être animal (traitement inadapté d'un cheval documenté publiquement, par exemple).

Article 8 — Titre et engagements de la gagnante

La gagnante reçoit le titre "L'Ambassadrice Équestre PACA" pour la durée de son mandat, définie par l'organisateur au moment de la remise du titre. Elle s'engage, dans la mesure de ses disponibilités, à représenter le concours et Mandorya Events lors d'actions, d'événements ou de collaborations proposées par l'organisateur pendant cette période.

La gagnante reçoit également une dotation de 500€ versée par virement bancaire par Mandorya Events. Pour une gagnante mineure, ce virement est effectué au bénéfice du compte de son représentant légal. D'autres dotations et partenariats pourront être annoncés au cours du concours.

Le titre peut être retiré en cas de comportement gravement contraire aux valeurs du concours pendant la durée du mandat.

Article 9 — Responsabilité

Mandorya Events décline toute responsabilité en cas d'incident survenant en dehors du cadre strict des épreuves organisées, ainsi qu'en cas de force majeure entraînant la modification, le report ou l'annulation de tout ou partie du concours.

Les frais de déplacement, d'hébergement et autres frais personnels engagés par les candidates dans le cadre du concours restent à leur charge, sauf mention contraire explicite de l'organisateur.

Article 10 — Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute contestation relative à son interprétation sera tranchée souverainement par Mandorya Events.